

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

de la séance
du
Mercredi 1 octobre 2008

Le compte rendu *in extenso* est publié au compte rendu intégral
Le compte rendu analytique est un résumé des débats.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « L'ÉOLIEN DANS LA TEMPÊTE »

INTERPELLATION DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LES CERTIFICATS VERTS »

INTERPELLATION DE M. WACQUIER À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LA POLITIQUE DE LA RÉGION WALLONNE DANS LE CADRE D'IMPLANTATIONS DE PARCS ÉOLIENS »

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LE COÛT DES CERTIFICATS VERTS POUR LES MÉNAGES WALLONS »

QUESTION ORALE DE M. BRACAVAL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LE DÉVELOPPEMENT TOUS AZIMUTS DE L'ÉOLIEN »

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LE COÛT DE L'ÉOLIEN POUR LE CONSOMMATEUR MOYEN D'ÉLECTRICITÉ »

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL SUR « LES CERTIFICATS VERTS : LA NOTION D'UNITÉ DE PRODUCTION »

M. le Président. – Pour la clarté des débats, je suggère à M. Stoffels de regrouper ses diverses interventions portant sur le même sujet. La parole est à M. Fourny.

M. Dimitri Fourny (cdH). – L'objectif belge négocié dans le protocole de Kyoto est de réduire, à l'horizon 2012, les émissions de gaz à effets de serre de 7,5 % par rapport au niveau de 1990. La Région wallonne s'est, quant à elle, engagée à réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 8 %.

Les éoliennes contribuent à la lutte contre les gaz à effets de serre. Elles représentent un moyen d'assurer un minimum de production électrique propre et de s'affranchir d'une trop grande dépendance énergétique.

Il convient toutefois de noter que tout le monde ne partage pas cet engouement pour les éoliennes.

Le collectif « Vent de Raison » regroupant une trentaine d'associations opposées à l'implantation anarchique d'éoliennes en Région wallonne, formule plusieurs constats et recommandations.

Tout d'abord, le collectif indique que la contribution des éoliennes en matière de réduction de gaz à effets de serre serait négligeable, tandis que l'éolien industriel augmenterait indirectement la production de CO₂.

En outre, le collectif estime que le marché des certificats verts pose problème. Les promoteurs d'éoliennes se révéleraient être de véritables chasseurs de primes, financés par les contribuables. Les certificats verts sont

un mécanisme d'aide à la production d'électricité verte. La Région wallonne garantit au producteur une valeur de rachat du certificat vert qui est de l'ordre de 65 euros. Ce montant serait intégralement refacturé par les distributeurs d'électricité aux consommateurs. Voici une opération financière qui pèse lourd dans les charges des plus pauvres. L'association plaide pour un audit de la politique des certificats verts.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de ces critiques ?

Parmi les promoteurs, certains se démarquent, à l'exemple de l'asbl «Vents d'Houyet». Cette asbl propose aux citoyens de devenir propriétaires des éoliennes. Un tiers de l'investissement étant réservé aux communes, un tiers aux citoyens et un tiers aux privés. Les profits sont distribués en «avantage électricité» ou pour soutenir des projets décidés par les opérateurs et venant favoriser, à l'échelon local, des projets d'économie d'énergie.

De plus, cette asbl entend contester par des recours tous les projets privés sans compensation pour les riverains.

Monsieur le Ministre, pourrait-on s'assurer et garantir que tous les projets éoliens aient une retombée significative pour la population ?

Le collectif estime que la production des éoliennes est négligeable en Région wallonne, alors qu'elle est beaucoup plus importante en mer et sur les côtes. Il remet en cause l'intérêt d'implanter des parcs à éoliennes en Région wallonne car la part de production *offshore* suffirait à couvrir la totalité des obligations belges vis-à-vis de l'Europe.

Quel est votre point de vue à ce sujet, Monsieur le Ministre ? L'implantation d'éoliennes dans le paysage wallon se justifie-t-elle vraiment ?

Le cadre de référence wallon autorise l'implantation d'éoliennes à proximité immédiate de l'habitat, alors que l'Académie française de médecine recommande 1,5 kilomètre de distance minimum des habitations. La DPR avait prévu qu'un plan régional d'implantation destiné au développement des énergies renouvelables, notamment éoliennes, soit mis en place par le Gouvernement. Où en est-on dans l'élaboration de ce plan ? Allez-vous remplacer le cadre de référence par une qualification éolienne qui serait approuvée par le Parlement wallon ?

Pour conclure, je vous informe que «Vent de Raison» réclame un moratoire immédiat sur l'implantation des parcs industriels à éoliennes à l'intérieur des terres. Allez-vous répondre à cette demande ?

M. Edmund Stoffels (PS). – Lors de la discussion sur le décret concernant l'organisation du marché de l'électricité, je terminais mon intervention par : « Je suis favorable à l'énergie verte, mais aussi à l'énergie à un prix social. Je ne vais pas remettre en question le mécanisme du certificat vert mis en place, mais je demande que nous évaluions directement, après les vacances parlementaires, de quelle manière les CV pèsent sur la facture de chaque consommateur, ceci afin d'identifier quelles sont les marges dont nous disposons encore pour favoriser l'électricité verte, sans étouffer les ménages à revenus modestes ou moyens, voire pour identifier si nous ne devons pas mettre en place des notions élargies du client protégé, le mettant à l'abri des conséquences qui risquent de lui couper les vivres. ». En effet, j'étais favorable aux deux décrets organisant les marchés de l'électricité et du gaz, mais à la condition que nous évaluions les résultats et les différents impacts pour les Communes et les consommateurs – et ce, afin de pouvoir rectifier le tir, si nécessaire.

Concernant la question des certificats verts, vous rappelez, lors de la discussion en Commission, qu'il s'agit d'un mécanisme de contribution à la promotion des énergies renouvelables, qu'ils sont attribués pour chaque megawatt produit qui économise 10% de CO₂ et qu'ils sont montés à 92,93 euros, dès lors que les objectifs ont augmenté en passant à 12% pour 2012. Selon vous, cela explique que, chaque année, les fournisseurs doivent acheter davantage de certificats verts.

Le certificat vert est attribué en fonction de la quantité d'électricité effectivement produite et du taux d'économie de CO₂ de l'installation. Pour ce qui concerne le photovoltaïque, il faudra donc placer une installation d'une puissance de 1 kWc pour obtenir, en moyenne, 850 kWh/an. Effectivement, nous ne vivons pas en Espagne ou en Italie : le rendement solaire moyen chez nous fait que les installations doivent être autrement dimensionnées pour obtenir la même quantité d'électricité verte. De ce fait, le bilan écologique est moins favorable chez nous qu'en Italie.

Nous devons nous poser la question du bilan écologique d'un investissement du même ordre de grandeur budgétaire dans une meilleure isolation thermique ou dans une chaudière plus performante qui aurait pu donner une économie de CO₂ différente sur les mêmes 30 ans. En d'autres termes, est-ce que l'investissement photovoltaïque est vraiment la priorité des priorités ? Je doute très fort que ce soit la bonne politique de vouloir canaliser la capacité d'investissement, qui est, pour la plupart, limitée, du ménage privé vers des investissements très coûteux alors qu'un investissement moindre dans l'URE peut donner de meilleurs résultats, tant en termes de bilan écologique qu'en termes de pouvoir d'achat. Selon ma conception de la politique énergétique, les priorités doivent être redéfinies, en commençant par l'isolation thermique et l'étanchéité de l'enveloppe avec ventilation contrôlée et récupération de calories. Ensuite, nous devons privilégier l'entretien et le remplacement des chaudières, ensuite encore, le solaire thermique et, seulement, en 4^{ème} position, le photovoltaïque. Ce que j'avais comme thèse est relayé par la Faculté polytechnique de Mons.

Ensuite, le certificat vert doit être une opération avec une incidence quasiment nulle sur le budget de la Région wallonne, pour autant que l'équilibre entre certificats émis et certificats annulés soit plus ou moins en équilibre. Le certificat vert a été conçu comme un mécanisme régulateur du marché. En d'autres termes, c'est le consommateur final qui payera le prix des certificats. En effet, si je produis de l'électricité verte, la RW – à travers son organisme qu'est la CWaPE – m'octroie des certificats d'origine contrôlée que je peux, soit vendre au fournisseur d'énergie, soit rendre à Elia pour le prix garanti.

J'adhère au mécanisme des certificats verts. Je note toutefois que le coût est répercuté sur la facture du client. C'est le client final qui devra payer les certificats verts à travers le tarif qui lui sera demandé. Le certificat vert est donc un mécanisme de transfert d'argent : le consommateur, qui n'a pas les moyens d'investir pour devenir autosuffisant, paiera, à travers son tarif, les investissements de production d'électricité verte réalisés par les sociétés ou les particuliers qui disposent du capital nécessaire pour le faire. N'étant pas opposé sur le principe, je me demandais quand même jusqu'où nous pouvions aller. Je souhaitais connaître l'impact du CV sur la facture du client final, tel qu'estimé à l'heure actuelle.

Je cite, pour preuve, la décision du Gouvernement wallon de janvier 2004, lorsque le Ministre Daras proposait à celui-ci de corriger le dispositif initial. En effet, il partait du constat que – je cite : « nos industries sont confrontées à des hausses de coûts qui peuvent les mettre dans des situations délicates dans le cadre de la concurrence avec leurs homologues étrangers et, parfois, encore plus durement à l'intérieur d'un même groupe industriel. ». Il propose donc une modification en modulant les certificats verts à rentrer par les fournisseurs pour rencontrer leurs obligations de quotas de la manière suivante : le fournisseur d'entreprises ayant conclu un accord de branche peut bénéficier d'une réduction du nombre de CV à rentrer pour le trimestre à concurrence de 25% du quota pour la tranche d'électricité fournie au client final industriel dont la consommation égale 5 à 25 GWh et de 50% pour ceux dont la consommation excède 25 GWh pour le trimestre concerné.

Ce qui est vrai pour le gros consommateur industriel l'est aussi, toute proportion gardée, pour le petit consommateur privé. Pour le gros consommateur industriel, on a trouvé, et j'en suis heureux, un moyen de réduire l'impact financier du certificat vert, à condition qu'il s'engage à faire des économies d'énergie ailleurs. Pour le petit consommateur privé, asphyxié par le coût de la vie, il faudra imaginer un mécanisme pareil pour le mettre à l'abri de cet impact. Je pense à un mécanisme d'exonération en faveur du ménage dont la consommation annuelle d'électricité reste significativement en-dessous de la moyenne régionale pour le même type de ménage.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Qui paiera alors le certificat vert ?

M. Edmund Stoffels (PS). – Le CV ainsi repensé contribuerait non seulement à encourager la production d'énergie verte, mais aussi à mieux contrôler, voire à diminuer le niveau de consommation.

Au départ, le CV a été conçu pour avoir une durée de vie limitée à dix ans, et un prix qui ne descend pas en-dessous des 65 euros. Pour les installations photovoltaïques, vous avez allongé la durée de vie jusqu'à 15 ans, tout en augmentant le nombre de CV par MWh produit pour les 5 premiers MW, ce qui revient à réduire de facto l'objectif environnemental, puisque vous avez décidé de promouvoir le photovoltaïque sur base de bilans moins exigeants en termes de réduction d'émission CO₂.

Ainsi, l'investissement en photovoltaïque est devenu le « maître-achat du placement financier » avant d'être une avancée permettant de répondre aux défis énergétiques. La CWaPE, contrôlant les émissions de CV, estime que, d'ici 2012, le nombre de sites de production d'électricité verte sera de 12 à 12.500,

essentiellement photovoltaïques produisant annuellement 1.6 million de MWh et contribuant, à raison de 2% (34.500 MWh), à la production supplémentaire d'électricité verte, tout en recevant 11% des certificats verts.

Au vu du dispositif mis en place pour promouvoir une filière économique, vous obligez la CWaPE à émettre 11% de CV pour 2% d'électricité verte, ce qui correspondra à 1,6 million de MWh produits avec une exigence moindre en termes de réduction de CO₂. C'est donc – pour reprendre les termes de M. Jean-louis Buisse, cité dans *l'Echo* du 8/7/07, – un « soutien déséquilibré à la filière photovoltaïque » qui répond plus à un objectif économique qu'à un objectif environnemental. *A priori*, ce n'est pas négatif, mais il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

En conclusion, je demande que nous nous donnions la peine d'examiner le dispositif avec une attitude de critique constructive qui intègre la dimension sociale et vise davantage des objectifs écologiques – la résolution adoptée de façon unanime avant les vacances nous y oblige – sans oublier les efforts en matière de réduction de la dépendance énergétique, ce qui passe notamment par une réduction de la consommation.

Je propose au Président de notre Commission que nous organisions des auditions, dont celles de la CWaPE ainsi que de la Faculté polytechnique de Mons. Je souhaite par ailleurs que le Gouvernement soutienne activement la démarche du Parlement wallon.

M. Pierre Wacquier (PS). – Depuis maintenant dix ans, différentes mesures ont été mises en place à la Région wallonne pour permettre la création de parcs éoliens. Un cadre réglementaire et administratif a été érigé. Un régime de certificats verts favorisant la production d'électricité verte a été instauré. Des incitants financiers pour la réalisation d'une étude des vents sont proposés. Enfin, un facilitateur éolien, dont la tâche est d'informer et de conseiller pour aider au développement des projets d'implantation d'éoliennes en Wallonie, est mis à disposition.

Ainsi, dans le cadre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, pour pouvoir répondre aux différents engagements nationaux qui fixent, entre autres, les efforts à fournir d'ici 2008-2012, et internationaux, afin d'être en adéquation avec les instances européennes quant à la libéralisation du marché de l'énergie et de maîtrise de la demande énergétique, notre Région s'était donné un objectif: atteindre une production d'électricité de 200 MWh en 2010, à partir d'éoliennes installées sur le territoire wallon.

En 2006, la production d'électricité éolienne est montée à 126 MWh. La puissance installée continue d'augmenter. Elle a atteint 130 MWh à la fin 2007. Au regard des permis que vous avez déjà accordés, les objectifs fixés dans le contrat sont déjà largement dépassés. La production éolienne croît de manière fulgurante.

Je suis bien conscient que notre territoire possède un formidable potentiel en la matière. Pour 2008, les chiffres en ma possession évoquent une production de 140 MWh ainsi que 84 éoliennes en exploitation. Je reste toutefois convaincu qu'il ne faut pas l'utiliser à outrance et au détriment des aspects paysagers, humains et environnementaux, qui représentent trois concepts fondamentaux en matière de développement durable. Les efforts consentis en matière d'énergies renouvelables sont importants. Faut-il aller encore plus loin? Dans l'espace, notre territoire est limité. Dans le temps, et comme je le disais auparavant, les objectifs sont atteints, voire dépassés. Privilégier les énergies renouvelables, j'en suis partisan. Je reste néanmoins convaincu qu'il faut éviter toute surexploitation du territoire.

En mai dernier, vous m'indiquiez que ces chiffres démontraient que l'adoption d'un plan éolien n'était pas indispensable pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'était fixés. Le secteur est maintenant bien en place. Devons-nous, dès lors, nous obstiner à vouloir aller plus loin et laisser ainsi la place à la spéculation et à l'opportunisme de certains promoteurs privés dont le seul objectif est la rentabilité financière? Doucement et insidieusement, il faut admettre que certains certificats verts sont devenus des incitants financiers. Je reviens donc sur mon idée de créer un cadastre de zones susceptibles d'accueillir des parcs éoliens. On limiterait ainsi la prolifération de projets incompatibles, par exemple dans les zones de parcs naturels. Je suis d'avis qu'on fixe une base légale dans la législation wallonne qui justifierait d'exclure ou de conditionner des actes et travaux qui seraient situés dans des périmètres qui présentent un intérêt paysager majeur et méritent d'être protégés. Vous me direz que certaines parties du territoire seront privées de recourir à la production d'électricité par le biais des techniques d'énergie renouvelable au seul motif de la protection des paysages. Ne doit-on, pour autant, rien faire? Le concept de préservation des paysages a déjà été pris en compte par le Gouvernement via, notamment, les parcs naturels à qui le Ministre Lutgen a donné la clef du paysage. Il serait donc intéressant d'intégrer leur avis dans ce dossier et d'utiliser leur expertise et leur sensibilité en matière de développement durable.

Je n'affirme pas qu'il faudrait ralentir l'action. Victime des sociétés privées, je pense toutefois qu'il serait opportun qu'il y ait plus d'encadrement sur la Région. En effet, faute de repères et d'informations sur le sujet, les mentalités sont frileuses et pas toujours prêtes à accueillir ces parcs éoliens. On peine à trouver l'équilibre nécessaire entre l'intérêt paysager, les conflits d'usage et les besoins énergétiques, entre autres. Ne pensez-vous pas que c'est le rôle de la Région wallonne que de pallier ces freins ?

L'effort éolien est déjà suffisant. Je ne suis pas opposé aux énergies renouvelables et à l'électricité verte. Je crains simplement une croissance démesurée de ce genre de projets. Il me semble que l'on doit pouvoir envisager le développement de ces zones dans une approche globale rationnelle. Je suis de votre avis sur le fait que les dossiers doivent être examinés au cas par cas. Je pense enfin que, dans ce type de dossier, un moratoire devrait pouvoir être accordé. Quelle est votre position à ce sujet ?

M. Willy Borsus (MR). – Je souhaite, à l'instar de mes Collègues, avoir un échange avec vous concernant l'important dossier énergétique. Cette problématique est d'une importance capitale, que ce soit pour les autorités publiques, les acteurs économiques, mais encore plus pour les ménages wallons. Dès lors, je reste avec un grand nombre de questions par rapport à l'évolution du coût de la facture des ménages. J'ai été informé de l'existence de milliers de réclamations adressées aux fournisseurs d'énergie.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Nous ne sommes pas compétents en cette matière.

M. Willy Borsus (MR). – Régulièrement, des gens reçoivent des factures de régularisation qui sont complètement incompréhensibles.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Si vous me permettez deux petites incises, sachez que je partage votre point de vue et que j'ai déjà interpellé le Ministre Magnette à cet égard. Par ailleurs, un excellent article paru récemment dans la presse mentionne que la Région wallonne est la seule région dont les tarifs de distribution ont baissé. Voilà une belle avancée.

M. Willy Borsus (MR). – D'autres articles mentionnent les charges supplémentaires reprises dans les factures énergétiques. Je propose donc que la Commission de l'Aménagement du Territoire, après débat au sein de la Conférence des présidents, puisse consacrer l'une de ses séances à tenter de comprendre ce qui se passe en la matière. Trop de consommateurs sont perdus face à leur facture. Comme souvent, ce sont les personnes les moins averties en matière administrative qui sont confrontées aux difficultés les plus aiguës. Je pense donc qu'il est important de faire le point sur ce sujet.

Je vous remercie du caractère positif de votre réponse. Je ne vais pas reprendre ce que tous mes Collègues ont déjà dit. L'objectif de mon interpellation était d'aborder le coût des certificats verts. Comme la plupart d'entre eux, je considère que les investissements en matière d'énergie renouvelable sont nécessaires et d'utilité publique d'un point de vue environnemental. Je comprends aussi votre souci d'atteindre les objectifs européens. De plus, nous devons aussi rester attentifs à conserver notre indépendance énergétique. Je soutiens donc le développement de parcs éoliens, mais cela ne nous empêche pas d'investir aussi dans les autres formes d'énergie renouvelable. Nous devons nous pencher sur un maximum de possibilités et développer une politique raisonnée et raisonnable. Ce choix sociétal en faveur de l'énergie renouvelable ne doit surtout pas se traduire en un surcoût pour des consommateurs qui doivent déjà faire face à une baisse de leur pouvoir d'achat.

L'équation qui nous occupe est donc la suivante : conjuguer ce type d'investissement et, dans le même temps, veiller à ce que le prix de l'énergie reste abordable pour tous. Voilà l'enjeu auquel nous devons faire face. J'aimerais donc connaître votre analyse de ce sujet afin que nous puissions tenter de gérer au mieux cette équation.

M. Philippe Bracaval (MR). – Il y a deux semaines, j'interpellais M. le Ministre sur l'implantation des éoliennes et la multiplication des projets. Cette multiplication est parfois perçue comme anarchique par certains citoyens qui utilisent cet argument dans le but de combattre et de déforcer le secteur de l'énergie éolienne.

Face à l'engouement, M. le Ministre concédait volontiers que la Région wallonne est largement au-delà des objectifs fixés en 2004 et que, *grosso modo*, les choses se passaient plutôt bien, malgré des oppositions locales d'inspirations diverses. La Ministre fédérale de la Santé va d'ailleurs investiguer le volet «santé» qui est, lui aussi, parfois invoqué, à tort ou à raison, pour s'opposer à l'énergie éolienne.

La réponse que le Ministre m'a adressée n'est cependant pas suffisante. En effet, poser ce constat ne peut suffire, surtout, dès lors que cette situation sert les opposants et dessert les porteurs de projets.

Un atelier informel a été envisagé au sein du Comité de concertation pour l'Énergie. Un sous-groupe de travail y est actif depuis un an pour établir la position belge sur la directive « Renouvelables ». Cet atelier doit permettre de comparer les approches et les outils de programmation pour les zones continentales, mais aussi le plateau continental belge en mer du Nord, d'échanger savoirs et expériences ou de présenter diverses initiatives prometteuses, comme la recherche de zones optimales d'implantation des éoliennes. Voilà qui pourra rassurer la population quant à la « bonne » occupation du territoire par des éoliennes.

M. le Ministre peut-il m'indiquer la contribution de la Région wallonne à cet atelier?

Quels ont été les accents wallons dans le cadre de cette réflexion?

En quoi la Région wallonne contribue-t-elle à développer une approche globale de l'implantation d'éoliennes sur son territoire? Se contentera-t-elle simplement d'analyser au cas par cas les dossiers qui lui sont soumis, sans vision globale à l'échelle de la Wallonie?

Au contraire, veillera-t-elle à une bonne intégration de ces projets, pour éviter que le succès de ces derniers ne se traduise, en fait, par une menace pour l'accueil réservé aux futurs projets éoliens?

M. Charles Pire (FN). – Dans une ambiance digne du roman de Cervantes, je vois des chevaliers écologiquement destabilisés et des écuyers mal équipés monter à l'assaut de vos moulins blancs.

Leurs charges minuscules sont d'autant plus insignifiantes que vos ailes resplendissent et n'arrêtent pas de tourner pour le bien de notre indépendance énergétique.

Certes, il est des gens que vos constructions altières dérangent, mais elles sont éclatantes comparées aux anciens et noirs terrils, au béton des centrales nucléaires.

Continuez, nous vous soutenons dans votre oeuvre de haute écologie, même si de nombreuses critiques proviennent d'environnementalistes de pacotille.

Cela étant, il n'en reste pas moins qu'il convient de faire le point.

J'estime qu'il y a lieu de répondre dans un rapport détaillé adressé à la Wallonie par le biais du Parlement wallon aux questions essentielles suivantes:

- les éoliennes installées produisent-elles la quantité d'énergie attendue;
- l'exploitation des certificats verts qui découle de l'activité des éoliennes correspond-elle bien aux projections;
- les calculs effectués à ce propos sont-ils encore adaptés aujourd'hui;
- faut-il envisager de nouvelles prévisions;
- pourquoi n'utilisez-vous pas et n'encouragez-vous pas d'autres techniques éoliennes en usage dans d'autres pays?

Au titre de réponse, je propose que vous commandiez et commentiez un rapport fouillé, chiffré qui permettrait de confirmer ou d'infirmer, ou encore de réajuster les prévisions du Gouvernement actuel ou précédent.

J'estime que pareil rapport est nécessaire.

Dans son discours de rentrée, notre Président estimait que notre Assemblée n'était pas assez productive.

Je me permets de déposer une résolution demandant un tel rapport.

Vous allez la repousser comme la Majorité à l'habitude de le faire.

Cela étant, il convient que les ailes de vos moulins blancs tournent en abondance et contribuent à notre indépendance énergétique, ainsi qu'à la santé environnementale de notre planète

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Il s'agit d'un sujet important qui mérite d'être analysé dans le détail.

À cet égard, nous entendons beaucoup de critiques qui devraient être rencontrées comme «c'est dangereux», «cela dégrade l'environnement», «cela ne produit pas beaucoup d'énergie», «cela coûte cher aux ménages», «cela fait du bruit», ou encore «c'est dangereux pour l'avifaune».

Ceci étant précisé, nous devons soutenir l'éolien.

De manière générale, il faut constamment adapter, si nécessaire, la politique énergétique.

En ce qui concerne plus particulièrement le coût pour les ménages, il pourrait diminuer, notamment par le biais d'une politique volontariste, ou encore d'un partenariat public/privé plus poussé. Nous pourrions aussi aller au-delà d'un système de prêt à taux zéro. Je pense aux travaux qui pourraient être faits par les pouvoirs publics avec remboursement du tiers-payant, comme cela se fait parfois ailleurs.

Il faut envisager tous les éléments car «tout se tient» en matière énergétique. Il faut également envisager une nécessaire croissance de la cogénération, car nous sommes un peu «en panne» à cet égard.

Le développement de l'éolien constitue une priorité.

En ce qui concerne le photovoltaïque, il faudrait dresser le bilan par rapport au thermique.

La situation à Bruxelles est différente car il y a là uniquement le choix entre thermique et photovoltaïque. En Wallonie, le potentiel est beaucoup plus large quant à la mise en oeuvre d'énergies renouvelables.

Je demande un large débat sur cette question.

Nous voulons atteindre les objectifs européens, mais également aller bien au-delà: moins 30% d'ici 2020 et, nous sommes encore loin du compte.

Nous devons envisager des améliorations et donner des garanties aux citoyens en ce qui concerne les solutions à mettre en oeuvre.

Je plaide donc pour que soit organisé très rapidement un débat très détaillé sur cette question.

L'éolien constitue un objectif capital pour l'avenir de la Wallonie.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Les éoliennes répondent à des préoccupations majeures de ce 21^{ème} siècle, au premier rang desquelles on retrouve le grand défi de la lutte contre le réchauffement climatique.

En janvier 2008, la Commission européenne avait adopté un ensemble de mesures à cet égard.

Le Plan prévoit une réduction de 20% des GES d'ici 2020, ainsi qu'une augmentation de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, de 20% chacune.

La Commission a aussi fixé des objectifs individuels et contraignants pour chaque Etat membre, sur la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie. L'objectif de la Belgique est fixé à 13% en 2020.

La question du «qui fait quoi?» entre Régions, se pose d'emblée dans notre Pays. En avril dernier, vous m'indiquiez qu'il y avait là le risque d'un conflit régionale et communautaire larvé, tout en annonçant un débat extrêmement difficile.

Comment les engagements sont-ils répartis entre les différentes entités?

Ceci étant précisé, les politiques menées sont volontaristes.

Indépendamment de cela, la politique wallonne comporte certaines carences au niveau d'un plan régional d'aménagement des éoliennes, du financement, de la maintenance et du démantèlement des éoliennes, et de l'alimentation d'un fonds d'indemnité pour les dégâts ou nuisances provoqués par l'exploitation de l'énergie du vent.

Une information claire sur ces points est nécessaire.

Il y a déjà une carte d'exclusion, mais qu'en est-il de la carte d'implantation?

Une étude pour ce faire est-elle finançable? Combien cela coûterait-il aux contribuables? Pour quels bénéfices? L'Europe peut-elle intervenir?

Un *Wind Plan* aurait probablement pour conséquence une augmentation du prix des terrains situés en zones favorables. Le risque de spéculation doit-il nous empêcher d'adopter une approche globale rationnelle?

Les projets éoliens sont nombreux, ce qui interpelle nos citoyens. La création d'un fonds d'indemnisation pourrait les rassurer. Il faut aller de l'avant dans ce domaine.

Qu'en est-il de la possibilité de constituer ce fonds garantissant le démantèlement des installations et la remise en état du site au terme de l'exploitation?

Comme l'indique la CREG, nous risquons de connaître des déficits en termes de production-consommation d'électricité. Le développement éolien va se poursuivre et la question est de savoir avec quels outils et selon quelle méthode on va agir en la matière.

M. Charles Petitjean (FN). – Nous tenions à intervenir sur le problème du développement des parcs éoliens. Ne faut-il pas insister, au risque de mécontenter les promoteurs de cette énergie verte, sur le fait que l'électricité produite par l'éolien ne coûtera pas moins cher au consommateur? Pour l'opinion publique, l'éolien, qui vit du vent et qui ne coûte rien, devrait normalement faire chuter le prix du kilowatt, bien que les producteurs actuels engrangent quelques bénéfices.

Une autre préoccupation m'interpelle: ce n'est pas la périphérie immédiate qui est alimentée par le parc éolien, alors qu'il bouscule le paysage et les habitudes des riverains. Somme toutes, c'est l'anarchie qui semble s'établir autour de ces parcs qui nous inquiète. Nous avons l'impression qu'un système laxiste est mis en place par le pouvoir local ou les investisseurs, dès qu'ils ont repéré un endroit venteux exploitable. De plus, nous aimerions savoir s'il est tenu compte des couloirs de transhumance des oiseaux migrateurs au moment d'octroyer les permis d'installation des parcs éoliens. N'est-il pas temps d'établir un programme d'installation de ces parcs et d'appeler un rapport circonstancié qui couvre l'ensemble du territoire wallon afin d'en limiter le nombre?

Enfin, ne convient-il pas d'informer davantage les consommateurs du fait que l'objectif de l'éolien est d'abord de répondre aux accords de Kyoto afin de participer à la diminution de CO₂?

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je tiens à remercier l'ensemble des orateurs qui ont défendu les énergies renouvelables, tout en circonscrivant leurs limites.

Les différentes interventions ont suscité en moi une certaine perplexité. Nous allons, j'en ai bien peur, devoir faire face aux contradictions générées à tous les niveaux de ce débat.

La mobilisation d'un parc éolien important a été souligné. Par ailleurs, nous ne pouvons qu'être conscients des dangers liés à la biomasse, sans même évoquer le champ d'impact des centrales nucléaires. Nous mettons en cause une production accrue d'énergies renouvelables et, dans le même temps, nous ne pouvons que constater la fermeture d'usines à charbon.

Les projets mis en oeuvre sont contestés mais, en parallèle, nous déplorons l'obligation d'importer, qui génère une dépendance énergétique.

En outre, tout en prônant l'énergie renouvelable, nous regrettons le prix induit par ce choix.

Certains des orateurs qui ont brillamment pris la parole ce matin n'ont cessé, durant quatre ans, de me questionner sur les progrès en matière d'énergie renouvelable. Force est de constater que nous sommes aujourd'hui extrêmement bien avancés.

Je tiens, par ailleurs, à me référer au débat lancé par M. Lebrun sur les pics de pétrole. Je tiens à rappeler à l'honorable Assemblée que cette motion a été votée à l'unanimité. Le Parlement a fait voix commune et soutenu le Gouvernement. Ce débat révélait, pas plus tard qu'en juillet dernier, la nécessité d'en faire plus en matière d'énergies renouvelables.

L'Europe impose une production de 20% d'énergie renouvelable. À l'échelle de la Région, ceci se traduit par une production de 13%. Les Régions bruxelloise et flamande sont plus que rétives à cet égard. La Wallonie défend la thèse européenne, qui s'applique aux 27 États Membres, quand bien même certains souhaiteraient que la totalité de l'effort soit pris en charge par notre Région.

L'Europe souhaite également une réduction de 20% des gaz à effets de serre. Certes, nous avons réduit notre facture de CO₂, mais nous savons qu'il nous faudra faire plus. D'abord et avant tout, il conviendra de réduire notre consommation.

Il n'y a pas de solution neutre, sans choix politique et sans impact. Les objectifs nous sont imposés et il nous appartient de choisir la meilleure voie pour les atteindre.

Puis-je rappeler que les tarifs allemands en matière électrique sont bien plus élevés que les nôtres, tandis que la France, qui pratique une politique des prix à la baisse, s'appuie massivement sur le nucléaire?

Face à ces paradoxes, des choix politiques s'imposent à nous.

Je tiens à rassurer M. Wesphael : la co-génération est la filière la plus en vogue aujourd'hui.

Il est primordial de réduire la consommation d'énergie. Nous avons, à cet égard, à jouer notre rôle en tant que pouvoir public. Nous ne pouvons que constater que notre politique volontariste porte des résultats. Nous sommes la seule région à avoir diminué, en quatre ans, notre production de 7%. Nous devons faire mieux, mais nous sommes indéniablement dans la bonne voie.

Economisons l'énergie, tel est le maître-mot!

Cent septante millions d'euros ont été consacrés à l'économie d'énergie. Voilà de quoi tempérer certaines impressions mitigées.

Nous avons résolument posé le choix d'une politique pro-active. Si nous voulons relever les défis posés, nous devons être rigoristes.

Vous me permettrez d'évoquer les transports en commun qui ont récemment gagné 60.000 clients, ainsi que de nouvelles lignes ouvertes tous les mois.

Je veux rendre justice aux entreprises. À travers les accords de branche, les plans les plus rentables ont été menés en termes de consommation d'énergie. Nos entreprises ont réduit leur consommation de 12%. Voilà la voie à suivre en la matière.

Je tiens, en outre, à généraliser les audits dès l'année prochaine.

C'est le Gouvernement précédent, j'en conviens, qui est à l'origine des certificats verts. J'ai, quant à moi, soutenu cette politique depuis les bancs de l'Opposition. Les Parlementaires ont voté le décret. La situation que nous connaissons aujourd'hui, nous l'avons tous souhaitée. Dès lors, nous devons avoir le courage et la modestie de faire l'évaluation d'une politique qui traduit une volonté commune.

Nous connaissons un succès évident sur le plan des énergies renouvelables. Nous constatons, en matière de filières d'électricité verte, un quota qui suit une progression de 1% chaque année et même ces derniers mois de plus de 1%.

Par ailleurs, je vous indique que le coût que cela représente pour le citoyen figure dans la facture de tout un chacun. C'est d'ailleurs ce que nous avons décidé tous ensemble il y a quelques années.

Il est vrai, Monsieur Stoffels, qu'il faut des mesures sociales. Nous en avons prises. Un tarif social est déjà appliqué aux clients dits protégés. Celui-ci est calculé par la CREG. Il est obtenu en appliquant le tarif

commercial le plus bas dans la zone géographique qui présente le tarif de distribution le plus bas. Le différentiel entre le tarif social et le tarif normal passe ainsi quasiment du simple au double. Je réclame du Gouvernement fédéral qu'il rende automatique la tarification sociale. Aujourd'hui, il faut demander une telle tarification et beaucoup de personnes qui y auraient droit ne le font pas. J'ai donc interpellé M. Magnette à ce sujet.

Le succès du «renouvelable» repose sur les certificats verts et les investissements. Nous avons pris toute une série de mesures en la matière. Nous avons, par exemple, en 2008, déduit l'aide aux installations préexistantes. C'était une erreur qu'avait commise M. Daras, la seule, d'ailleurs. On en arrivait à des situations où les barrages bénéficiaient de certificats verts alors qu'on n'investissait plus dans ce domaine. C'était incohérent. Nous avons également diminué l'impact des certificats verts sur les factures et nous avons pris des mesures à l'égard des grandes entreprises énergivores. Nous avons modifié le dispositif Daras-Kubla afin d'obliger les entreprises, même les plus petites, à conclure un accord de branche pour bénéficier de certificats verts. Nous avons aussi pris une disposition pour retenir le juste prix du certificat vert. Ce dernier est garanti dix ans et, pour la période de 10 à 15 ans, on peut le moduler. Je peux vous citer encore comme autre mesure le fait que nous avons limité le soutien à la production d'électricité à partir de la biomasse à 20 MW.

Parmi tous ces instruments de notre politique énergétique, la filière éolienne a un impact important à l'heure actuelle. On m'a interrogé à propos de l'*offshore*. Je peux répondre que l'*offshore* coûte beaucoup plus cher que l'*onshore*. Le certificat vert pour l'*offshore* est garanti 20 ans à plein prix, soit 107 euros et non pas 60 euros. De plus, Elia finance, via les factures de chaque consommateur, à hauteur d'un tiers le coût du câble sous-marin, et ce pour un montant de 25 millions d'euros pour un projet de 216 MW ou supérieur. Le prix final de l'électricité éolienne produite en mer est donc beaucoup plus important. Cela impliquerait un coût plus élevé pour le consommateur. Mais nous avons besoin des deux, du *offshore* et du *onshore*. Le potentiel *offshore* est impressionnant et son coût pourrait diminuer dans le futur.

Y a-t-il un développement anarchique des éoliennes? L'installation d'éoliennes suscite des inquiétudes et des contestations. Depuis que «Vent de Raison» a fédéré l'ensemble de ces contestations, chaque projet est remis en cause. Ce n'est pas raisonnable.

Fallait-il un WIN plan? Je ne le pense pas. Avec ce plan, les terrains destinés aux éoliennes se monnayeraient encore plus cher. On assiste déjà à ce phénomène en Wallonie.

L'implantation d'éoliennes répond point par point à la circulaire prise par Michel Foret. Chaque parc éolien a fait l'objet d'une étude d'incidence et il m'arrive d'en refuser pour des raisons paysagères. J'invite à ce que l'on renforce la participation des citoyens et des Communes dans les projets éoliens. J'invite les Communes à s'engager davantage. À ce sujet, dans la circulaire budgétaire du Ministre Courard, on évoque le principe de conventions et leurs conditions. C'est dans cette voie que nous travaillons.

Il n'est pas simple de porter le message des économies d'énergie. Cela a des conséquences en matière de permis de bâtir. Nous devons faire des arbitrages. M. Wesphael a raison, le développement durable n'est pas l'affaire d'un seul parti, mais de toute une société. Nous devons combler notre retard en la matière et je suis ouvert à toute suggestion pour progresser. Nous devons concilier le développement durable et les conséquences financières pour nos concitoyens.

M. le Président. – Je vous ai laissé, Monsieur le Ministre, davantage de temps de parole pour vous laisser terminer. Il serait peut-être opportun de commencer par présenter vos conclusions puis de développer le sujet de votre intervention afin de respecter l'enveloppe globale de votre temps de parole.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très exhaustive. Il a bien mis en évidence les différents volets de sa politique en matière d'énergies renouvelables.

M. Edmund Stoffels (PS). – M. Le Ministre a attiré l'attention sur nos contradictions. Je tiens à rappeler notre vote unanime de la résolution relative au prix du pétrole. Cependant, ce vote unanime n'était pas un chèque en blanc qui ferait en sorte que nous nous tairions à propos des contradictions inhérentes au système.

Pour moi, placer une installation photovoltaïque sur des toitures non isolées est incohérent.

M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Ce ne sera plus possible à l'avenir.

M. Edmund Stoffels (PS). – Il faut étudier attentivement nos priorités en matière énergétique. Je ne suis pas opposé à toutes ces technologies, mais je demande qu'on les évalue dans le contexte d'une politique énergétique globale.

Dans mon intervention, j'ai demandé que les mesures sociales à adopter pour certaines couches de population soient encouragées par un résultat à atteindre.

M. Willy Borsus (MR). – Je remercie M.le Ministre pour ces différents éléments d'information. J'axerai mon propos autour de deux aspects. Tout d'abord, j'aborderai l'articulation entre la volonté de développer l'énergie renouvelable et l'impact de celle-ci sur la politique d'Aménagement du Territoire. Force est de constater qu'en la matière, il n'existe ni plan, ni aucune programmation. J'entends souvent l'argument selon lequel la surimpression de cette politique au plan de secteur reviendrait à laisser la porte ouverte à la spéculation. Or, je pense que cette surimpression existe d'ores et déjà. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un développement anarchique où on apprécie des situations au cas par cas. Il n'y a pas de vision structurée des perspectives de développement. C'est un fait!

Nous devons continuer à travailler la relation qui existe entre les investissements dans l'énergie verte et le coût que cela entraîne pour le consommateur. Vous avez mentionné que l'énergie verte entraînait un surcoût de 6 euros par MW. Un tel surcoût demande inévitablement un débat.

M. Charles Pire (FN). – Il semble que M. le Ministre ait réclamé le soutien unanime des partis traditionnels autoproclamés démocratiques. Je voudrais signaler qu'en matière d'environnement, nous sommes tout aussi concernés, voire parfois extrêmes dans nos réclamations. Nous demandons plus que de simples demi mesures.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je voudrais apporter quelques considérations. Tout d'abord, il est clair que nous n'avons pas d'autre alternative que de poursuivre ce programme éolien, toutefois, cela doit être fait avec méthode, tant au niveau de la localisation qu'à celui du coût. Il s'agit d'une politique qui doit sans arrêt être remise sur le métier.

Par ailleurs, notre priorité doit aller aujourd'hui à l'écologie sociale. Ces mesures doivent d'abord profiter à la majorité des maisons qui sont mal isolées et où résident les ménages aux revenus les plus bas. Il me semble qu'un certain nombre de nos choix, comme le photovoltaïque, ne profitent pas aux personnes qui sont le plus dans le besoin.

Nous devons aussi veiller à ce que les choix industriels soient les plus respectueux possible. Je pense notamment à la centrale de Visé où la technique de la biomasse aurait été parfaitement envisageable.

Je réclame que nous puissions nous réunir le plus rapidement possible afin d'envisager l'ensemble des aspects de la politique énergétique qui demande sans aucun doute un certain nombre de corrections.

Enfin, dans le bilan que vous avez dressé, vous avez oublié de mentionner la croissance de CO₂ actuellement en cours en Région wallonne ainsi que le fait que le rejet de CO₂ lié au développement des aéroports n'ait pas été repris dans ce comptage.

Mme Eliane Tillieux (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses, même si certaines restaient relativement floues, notamment en ce qui concerne les relations avec les autres Régions. Par ailleurs, j'aimerais revenir sur la cartographie relative aux implantations d'éoliennes. En effet, dans certaines Communes, la coexistence de quatre ou cinq projets suscite des tensions. Une telle cartographie permettrait donc aux pouvoirs locaux de mieux asseoir leurs décisions.